



RAPPORT ANNUEL 2016
DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Un schéma de mutualisation au service de notre territoire

La loi de Réforme des Collectivités Territoriales de 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation de services entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres « dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux ». Dans cette perspective, les élus de la Communauté de d'agglomération du Niortais ont tenu à développer cette démarche dès le second semestre 2014.

Un première phase, d'analyses et d'élaboration d'un état des lieux, a permis de dégager des pistes de mutualisation pour les années à venir, formalisées dans un projet de rapport de mutualisation. Ce projet de Schéma de mutualisation a été soumis à la consultation des communes durant une période de trois mois, de décembre 2014 à février 2015.

C'est ainsi, qu'en mars 2015, le Conseil d'agglomération du Niortais adoptait un accord de principe sur un schéma de mutualisation de première génération entre notre EPCI et ses communes membres.

Le présent rapport annuel 2016 présente la méthodologie engagée et dresse l'état d'avancement 2016 des actions de mutualisation mises en œuvre depuis 2015. Il comprend également les nombreuses démarches engagées, hors schéma, qui contribuent au quotidien à la progression de la mutualisation.

Garantir une meilleure qualité du service à l'usager, partager le savoir-faire, améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale et si possible, rechercher des économies d'échelle sont les finalités de ce schéma de mutualisation qui constitue un véritable levier de développement de notre territoire. Il est appelé à évoluer lors des prochaines années en fonction des différentes opportunités.

Jérôme BALOGE

Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Table des matières

1.	BASE DE CONNAISSANCE DU SCHEMA DE MUTUALISATION.....	3
1.1.	Définitions	3
1.2.	Références.....	3
1.3.	Contexte de la mutualisation.....	4
1.4.	Rappel des principaux objectifs du Schéma de Mutualisation de la CAN.....	4
2.	CYCLE DU SCHEMA DE MUTUALISATION.....	5
3.	ORGANISATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION.....	6
4.	PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DES PROJETS DU SDM.....	7
5.	THEMES ET NOMS DES PROJETS DU SDM	8
6.	ETAT D'AVANCEMENT, ACTUALITE DES PROJETS DU SCHEMA.....	9
7.	AUTRES DEMARCHES DE MUTUALISATION (HORS SDM).....	17

1. BASE DE CONNAISSANCE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

1.1. Définitions

- Mutualisation :

La mutualisation, qui peut prendre diverses formes, permet la mise en commun, par des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de moyens, équipements, matériels ou personnels.

- Schéma de mutualisation :

Il s'agit d'un document d'orientation qui doit servir à impulser une dynamique et permettre d'aller vers plus de mutualisation. Ce document fait l'objet d'adaptations selon les opportunités.

1.2. Références

- La loi **RCT**

Loi du 16 décembre 2010 portant **réforme des collectivités territoriales (RCT)** s'inscrivait dans un processus qui visait à la simplification des structures territoriales, la réduction du nombre d'échelons territoriaux, la clarification des compétences et des financements. Elle a également systématisé la réflexion au sein des intercommunalités sur les possibilités de mutualisation. Elle impose aux communes et communautés d'élaborer un schéma de mutualisation dans l'année suivant le renouvellement du conseil municipal.

- La loi **MAPTAM**

Après la loi **RCT** du 16/12/10, la loi de **modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)** n° 2014-58 du 27 janvier 2014 finalise la sécurisation juridique des coopérations du bloc local.

Mars 2015 : 1^{ère} obligation de schéma de mutualisation (obligation reportée à décembre 2015)

Elle est le premier des trois nouveaux éléments de loi du Gouvernement pour réformer la décentralisation.

- La loi **NOTRe**

Troisième et dernier volet de la Réforme territoriale, la loi portant **nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)** a été promulguée le 7 août 2015. Entre autres dispositions, ce texte apporte des précisions et simplifications de la mise en place de services communs entre EPCI et communes.

1.3. Contexte de la mutualisation

Obligation législative

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Projet de territoire

Ce projet adopté par le Conseil d'Agglomération le 11/04/16 intègre la réflexion autour des nouvelles compétences dévolues ou envisagées par les lois (MAPTAM, ALUR, NOTRe...).

Contexte financier contraint

Les dotations de l'Etat s'amointrissent.

Retrait de l'Etat

Le schéma de mutualisation répond aux attentes des communes suite au retrait des services de l'Etat

Les préconisations de la cour des comptes

La Cour des comptes presse les collectivités de participer davantage à la réduction du déficit public dont une des pistes évoquées est la mutualisation des services.

1.4. Rappel des principaux objectifs du Schéma de Mutualisation de la CAN

Faire mieux ensemble pour :

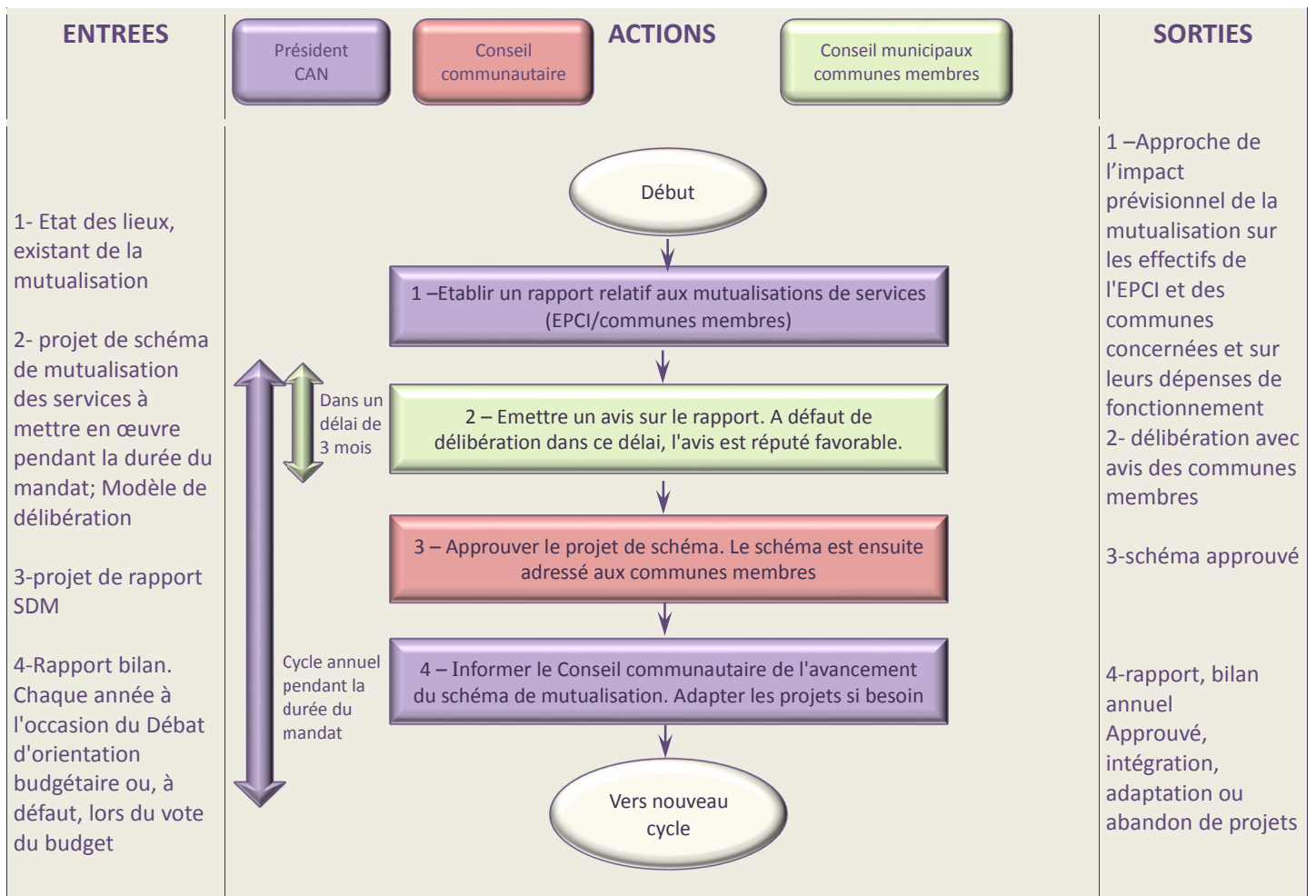
- maintenir et / ou améliorer la qualité des services
- partager les services pour accroître la disponibilité des expertises
- rechercher une plus grande efficacité/efficience économique
- renforcer la cohérence des politiques publiques
- renforcer la communauté d'intérêt
- rendre plus lisible l'action intercommunale
- contribuer à mieux satisfaire les usagers (qualité du service public)
- faire reconnaître davantage l'identité intercommunale
- dégager à moyen et long terme des marges de manœuvre financières en partageant les ressources
- moderniser les modes de fonctionnement en maîtrisant les coûts

La mutualisation par activité peut concerner les ressources logistiques, les ressources humaines, les systèmes d'information, les activités opérationnelles.

Le périmètre d'application peut être variable selon les domaines et concerner de façon indépendante ou combinée la communauté et une commune (en général la ville centre) ou la communauté et plusieurs communes.

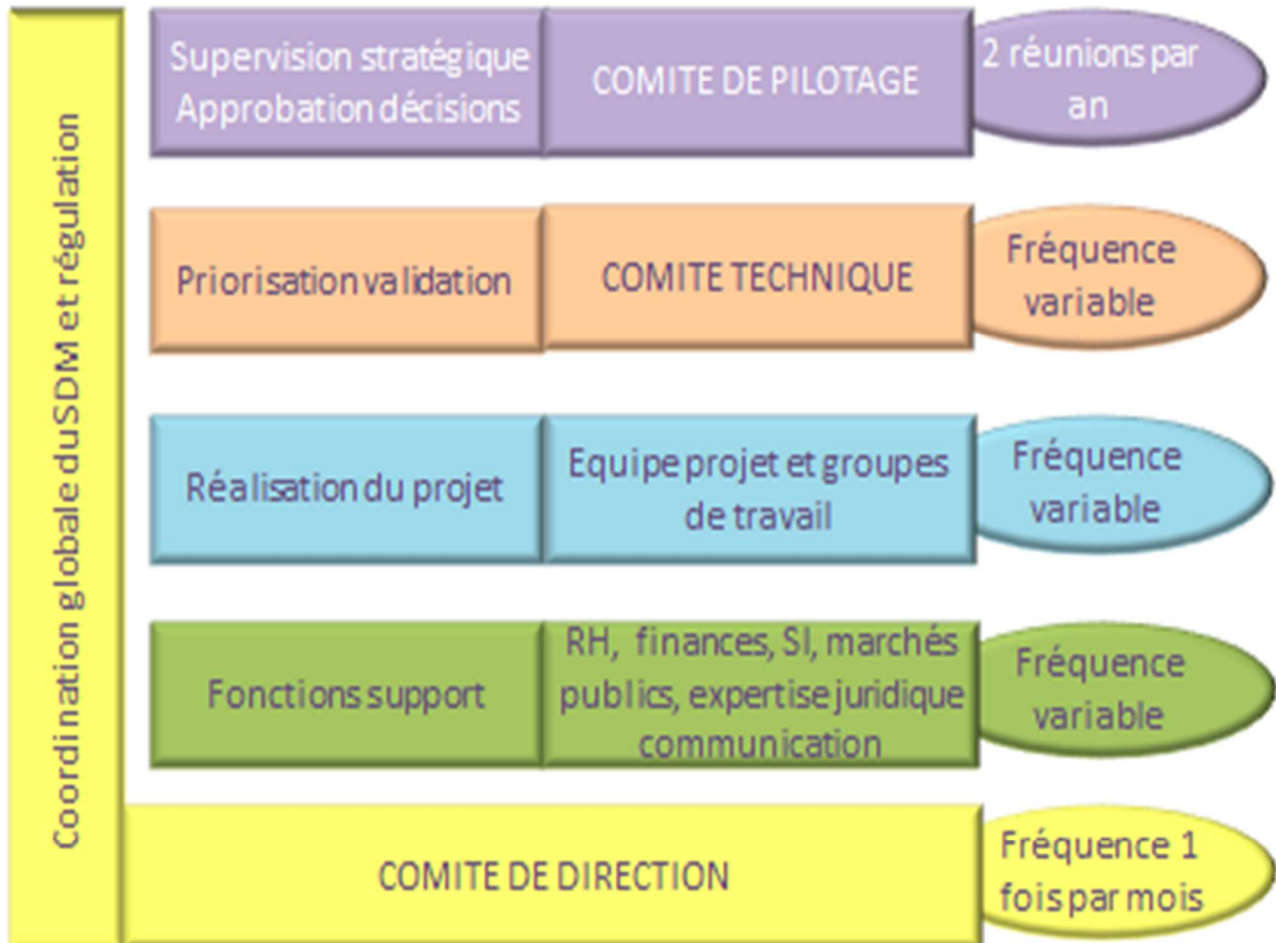
communes.

2. CYCLE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

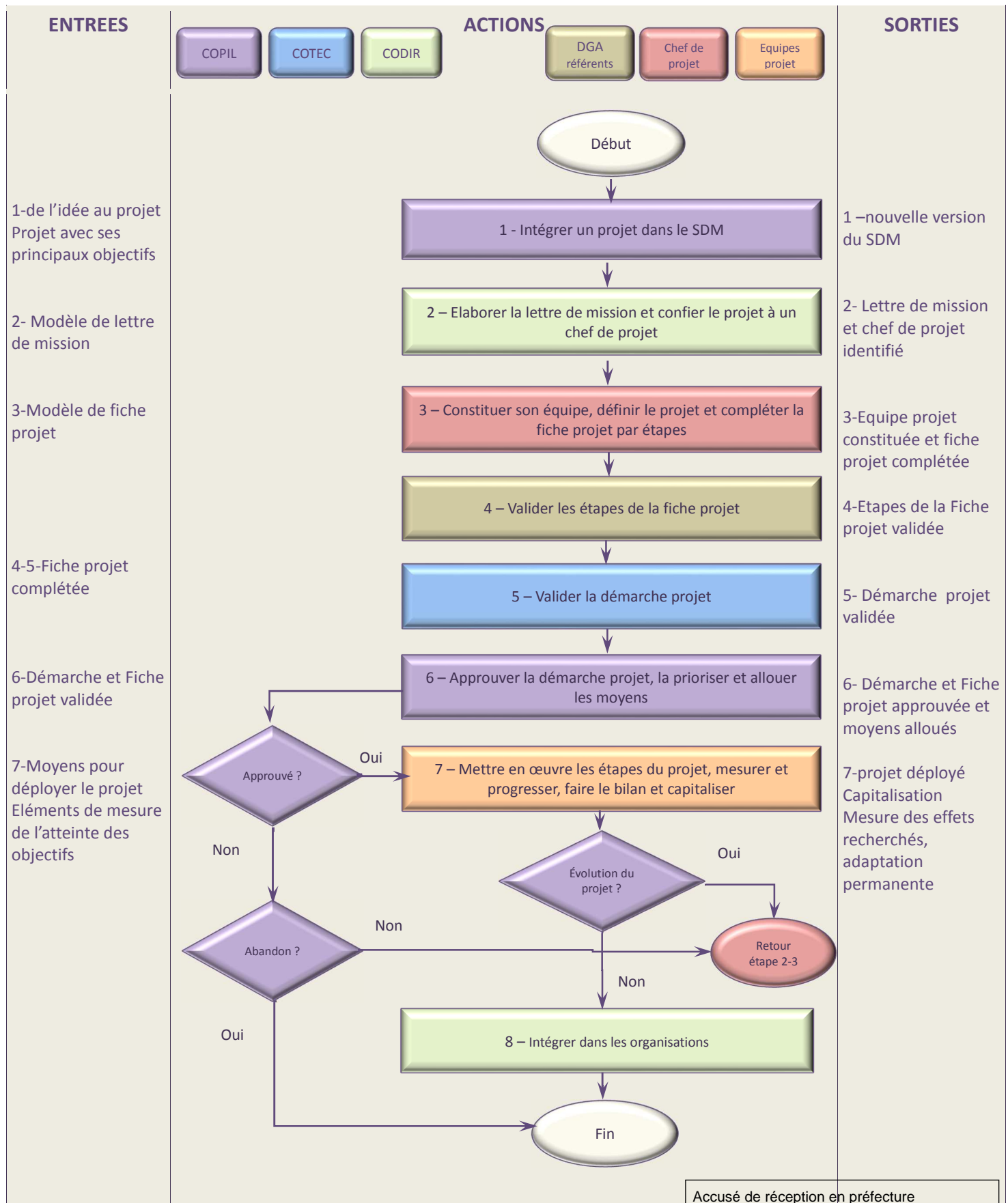


3. ORGANISATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

GOVERNANCE DU SDM



4. PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DES PROJETS DU SDM



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C03-11-2016-1-DE
Date de télétransmission : 29/11/2016
Date de réception préfecture : 29/11/2016

5. THEMES ET NOMS DES PROJETS DU SDM

A l'issue du Comité de pilotage du 17 septembre 2014 et du Bureau du 6 novembre 2014, la liste des projets a été arrêtée comme suit :

1. THEMATIQUES

- Culture et tourisme (évènementiel...)
- Développement durable Agenda 21
- Droit des sols
- Communication externe
- Communication Interne : intranet
- Communication Interne : suivi documentaire

2. ORGANISATIONS

- Collaboration RH
- Informatique
- Commande publique (marchés dont les clauses d'insertion, groupements de commandes...)
- Archives

3. COOPERATIONS TECHNIQUES

- Fibre optique
- Déchets et proximité
- Mutualisation de matériel

6. ETAT D'AVANCEMENT, ACTUALITE DES PROJETS DU SCHEMA.

Les 13 projets se déroulent conformément à l'esprit du calendrier pluriannuel proposé dans le rapport initial du schéma de mutualisation.

6.1. Communication externe

Objectif : Créer un service commun de communication externe communautaire.

Mise en œuvre effective du service communication mutualisé dans les locaux de la CAN depuis le 1er janvier 2016.

Différentes transformations ont été mises en œuvre telles que :

Refonte des magazines

- Refonte en interne de Territoires de Vie (sortie du premier numéro revu début déc 2016)
- Refonte de Vivre à Niort (sept 2016) et création d'un guide culturel (Tapage/oct 2016) diffusé 3 fois par an avec le magazine

Les sites internet.

- Lifting du site de l'agglomération en attendant une version totalement revue (janv 2017)
- Mise en cohérence du site de la ville avec la nouvelle charte graphique de Vivre à Niort (octobre 2016)
- Création d'une web tv pour l'agglomération et la ville de Niort
- Intégration du portail citoyen sur le site internet de la Ville de Niort

Chartes graphiques et logo

- Création d'une charte graphique pour les établissements culturels d'agglomération et les sports d'eau visant à mieux identifier l'agglomération

Campagne d'images

- Développement de campagnes d'affichage pour l'agglomération et ses établissements
- Développement du lien avec la presse nationale pour l'événement culturel de l'été, les jeudis niortais
- Accroissement de la présence de l'agglomération dans les salons organisés sur ton territoire

Démarches en cours

- Retravailler la Charte graphique logo Ville et Agglo.
- Poursuivre la formalisation des dispositions du fonctionnement interne dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue : politique d'achats, Marchés publics, procédures internes, fiche projet...
- Se préparer pour offrir des prestations pour les communes membres autres que Ville de Niort.

6.2. Archives

Objectif : Regrouper les archives contemporaines de la Ville de Niort et de la CAN sur un même site ainsi que créer une réserve pour les Musées.

Après étude de faisabilité la décision de réaliser ce projet a été prise en juin 2016.

Le site retenu est celui de l'ancienne usine de confection textile, SANDEFO, sise 11, 13 rue Henri Sellier à Niort.

Le programme est en cours d'élaboration pour réaliser 4 magasins archives VDN et 4 magasins archives CAN une réserve pour les Musées ainsi que des locaux communs (vestiaires, sanitaires, quai de déchargement). Le site n'est pas destiné à recevoir du public.

L'ouverture est prévue pour fin 2019.

Cofinancement sur l'investissement par fonds de concours.

6.3. Intranet

Objectif : La CAN souhaite développer son Intranet pour en faire l'un des principaux vecteurs de la communication interne de la CAN.

La CAN accompagnée par le cabinet Novakin a fait le choix de se doter du même outil que la Ville de Niort et d'un socle commun pour la gestion d'un portail. Il permettra ainsi de créer des liens utiles entre les différents univers propres aux deux entités, pour la gestion de contenu, gestion de documents (lien avec la thématique « suivi documentaire » en 6.4), dématérialisation de procédures, espaces de travail collaboratif, modules participatifs (forum, blog, wiki,...).

Une première maquette sera présentée courant janvier 2017, pour une mise en œuvre en avril.

6.4. Suivi documentaire

Objectif : Organiser un point d'entrée unique aux ressources informationnelles Ville de Niort CAN dans un premier temps. Optimiser la gestion et l'utilisation des ressources documentaires. Moderniser les modes de fonctionnement en maîtrisant les coûts.

Le diagnostic est en cours

- Etat des lieux des ressources documentaires
- Diagnostic des besoins et attentes

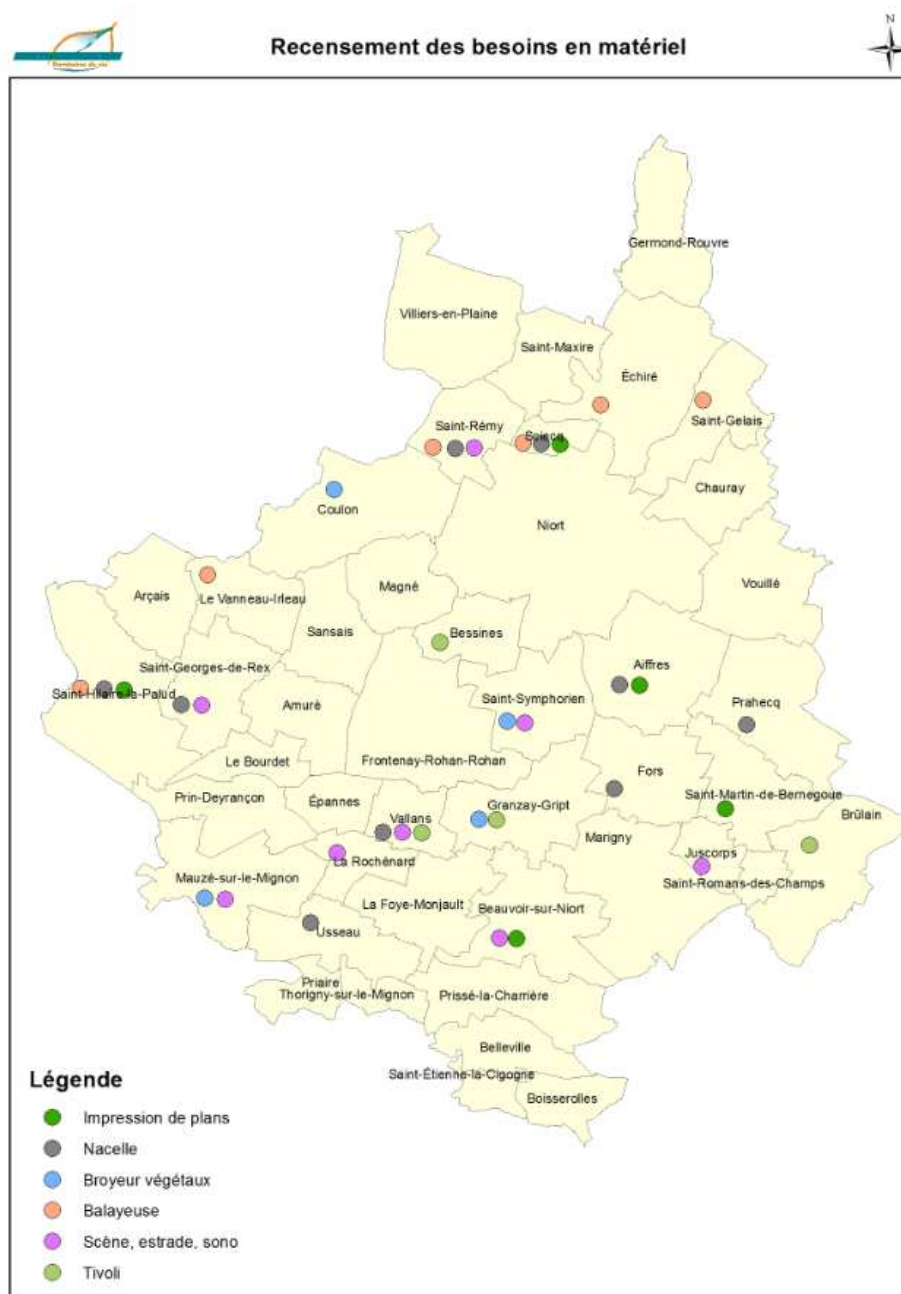
Cette démarche est en lien étroit avec le projet de mise en place de l'intranet CAN.

A ce stade il est envisagé de mutualiser le portail de la Ville de Niort « intradoc » = mise à disposition des ressources documentaires : ouvrages, abonnements, veille documentaire, flux RSS...

6.5. Mutualisation de matériel

Objectif : Renforcer les pratiques de mutualisation de matériel. Partager les bonnes pratiques de prêt de matériel.

Le recensement des besoins et des matériels qui pourraient être mutualisés a été réalisé auprès de l'ensemble des communes de la CAN et donne ce premier panorama qui fait l'objet d'une étude de faisabilité autour de 6 principaux groupes de matériels.



6.6. Informatique

Objectif : La mutualisation doit permettre de maintenir et/ou améliorer la qualité des services selon les recherches suivantes :

- Partager les pratiques et l'expérience pour accroître la disponibilité des expertises.
- Rechercher une plus grande efficacité/efficience économique.
- Renforcer la cohérence des politiques publiques.
- Renforcer la communauté d'intérêt : sécurité, matériels, infrastructure, logiciels....

Depuis septembre 2016 et jusqu'en février prochain, le cabinet Ernst & Young accompagne l'équipe projet pour établir l'état des lieux et déterminer les pistes de travail en commun.

6.7. Développement durable / agenda 21

Objectif : Opérer des rapprochements d'actions et de démarches entre la CAN et les 45 communes sur différentes thématiques du développement durable et de la responsabilité sociétale.

Les thématiques concernées par la mutualisation sont :

- o L'énergie-climat
- o La biodiversité
- o Le handicap
- o L'Agenda 21 / animation territoriale autour du développement durable

Le travail réalisé depuis 2014 a été amorcé avec une équipe projet composée du service développement durable / Responsabilité Sociétale des Organisations de la CAN (pilote), de la Direction de projets environnement et handicap de la Ville de Niort, et de la chargée de mission développement durable / Agenda 21 de la Ville de Niort. Des points intermédiaires de validation ont été assurés par les Directions générales de la Ville de Niort et de la CAN.

Ce travail a donné lieu à la passation d'une première convention technique et financière de prestation de service d'une durée de 12 mois (du 1er janvier au 31 décembre 2016) relative à l'axe biodiversité/paysages dans le cadre de la révision du SCOT et de l'élaboration du PLUiD (élaboration de la Trame Verte et Bleue) avec :

Intégration des domaines « patrimoine naturel - paysage et biodiversité » pour le SCoT et le PLUiD

Apport d'Expertise en matière de biodiversité

Impact financier :

Le montant de la convention technique et financière de prestation de service relative à l'apport d'expertise en matière de biodiversité dans le cadre du SCOT / PLUiD pour l'année 2016 est de 22 500€.

Contexte :

Une réflexion sur la mutualisation en matière de développement durable / responsabilité sociétale sera à poursuivre à partir de 2017.

La convention relative à l'apport d'expertise en matière de biodiversité dans le cadre du SCOT / PLUiD est proposée au renouvellement pour 3 ans (2017-2019), selon des modalités proches de celles établies en 2016.

Calendrier :

- 4ème trimestre 2016 : point sur la convention technique et financière
- 2017 : définition de la nouvelle commande politique en matière de responsabilité sociétale des organisations, pouvant générer de nouvelles mutualisations en fonction des objectifs posés et du plan d'actions à engager.

6.8. Collaboration Ressources Humaines (Ville de Niort-CAN)

Objectif :

- o Renforcer les coopérations existantes autour de thèmes prioritaires.
- o Mieux anticiper ensemble et harmoniser les réflexions et procédures RH.

Le partage et l'échange sont de plus en plus incontournables notamment pour l'étude et la mise en œuvre des textes nouveaux et procédures nouvelles.

Actions réalisées en 2016 :

- Réunion commune ville de Niort-CAN avec des partenaires extérieurs (bilan convention participation SMACL)
- Formation : conventions de mutualisation avec le CNFPT, intra communes déjà programmées.
- Formation commune : Concernant la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) et formation concernant l'application des nouveaux textes des Marchés Publics.
- Entretien professionnel : échange et validation de nos supports respectifs.
- Dossier en lien avec l'entretien professionnel et avancements de grade /promotions internes – échanges sur les critères retenus.
- Collaboration Assistantes sociales ville de Niort /CAN

Actions prévues pour 2017 :

- Mise en place du nouveau Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel : RIFSEEP – calendrier à établir, échange sur la méthode et les critères retenus.

- Formation : Monter des actions communes dans le cadre des conventions triennales et bilatérales.
- Créer une CV thèque commune – Harmonisation des définitions des profils et critères ; échanges sur nos besoins respectifs.

6.9. Commande publique / clauses d'insertion

Objectif : Créer par le biais des marchés publics les conditions pour permettre au public en difficulté un retour ou un accès au travail.

Les enjeux :

- Soutenir l'économie locale notamment le réseau des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique)
- Favoriser la cohésion sociale du territoire
- Développer les liens entre économie locale et insertion
- Encourager l'emploi durable dans le respect du code des marchés publics
- Favoriser de véritables parcours d'insertion pour les bénéficiaires
- Peut-être à terme, proposer un guichet unique territorial dans le sud Niortais

Depuis le premier janvier 2016 une convention ville de Niort - CAN a été conclue pour la création d'une cellule d'appui au développement des clauses d'insertion dans les marchés de la CAN, des communes membres (hors Niort) et des bailleurs sociaux. La facilitatrice de la Ville de Niort assure pour le compte de la CAN une prestation de développement des clauses et d'accompagnement des services.

Un premier bilan à 6 mois a été effectué et montre que plus de 9000 heures d'insertion ont été programmées sur le territoire (Usseau, Niort, Coudray Salbart, Aiffres, Siecq, Mauzé, Chauray) et 900 ont été réalisées à ce jour pour 6 bénéficiaires aux travers de 15 procédures dotées de clauses.

6.10. Déchets et proximité

Objectif : Agir sur différents axes pour renforcer la coopération entre les communes et la CAN

Renforcer la réactivité et réduire les déplacements des équipes RDM pour la distribution des bacs et poubelles :

Adapter le dimensionnement des bacs aux besoins des usagers et constituer des stocks disponibles pour les communes membres qui le sollicitent.

6.11. Droit des sols

Objectif : Conforter la mutualisation existante et préparer l'avenir en étudiant les évolutions potentielles et leur pertinence dans le cadre des futurs projets :

- Révision du SCOT
- Perspective d'un PLUi et ses incidences (décision juin 2015)
- PLH
- PDU
- ...

-Simplifier et fluidifier le fonctionnement sur l'ensemble du territoire – Harmoniser les pratiques – Disposer d'outils communs d'analyse pour mieux partager l'information.

Missions du service :

1. Communes ayant une convention A, mise à disposition d'un logiciel métier et instruction par la CAN des dossiers de :
 - Permis de Construire
 - Permis de Démolir
 - Déclaration Préalable
 - Certificat d'Urbanisme bAinsi qu'une assistance auprès de ces communes en matière d'urbanisme
2. Communes ayant une convention B
 - Mise à disposition d'un logiciel métier
 - Assistance technique
 - Assistance réglementaire

Actuellement :

39 communes participent à la démarche de mutualisation basée sur l'utilisation d'outils communs : Droits de cité et Webville

5 communes ne sont pas concernées par la mutualisation (jusqu'en 2019)

Le partenariat se poursuit avec la ville de Niort qui conserve ses propres dispositions.

6.12. Fibre optique

Objectif :

- Réaliser des travaux de génie civil pour le déploiement de la Fibre Optique sur le périmètre de la Ville de Niort à partir d'un programme pluriannuel, réalisé en fonction des demandes des différents services des deux collectivités, des opportunités des travaux entrepris dans l'année en cours par l'ensemble des concessionnaires et validé par un comité de pilotage.
- Elaborer un marché à bons de commande en groupement VDN/CAN pour la fourniture et la pose des fibres optiques dans les réseaux existants et la maintenance des installations
- Suivre les travaux de reprise ou de création de tranchée des collectivités et concessionnaires afin de minimiser les travaux lourds de Génie Civil
- Réaliser une géo-database pour le transfert des données Fibres Optiques dans le SIG (Système d'Information Géographique)
- Localiser l'ensemble des réseaux existants en vue de les transcrire en Classe A pour respecter l'objectif fixé par le décret d'application au 01/01/2019 en zone urbaine et au 01/01/2026 pour les zones autres.

Dans un premier temps le périmètre est celui de la Ville de Niort, mais en fonction des demandes des services, il pourrait s'étendre aux différentes communes dans lesquelles sont localisées des équipements communautaires (station d'épuration, déchetterie, piscine, terrain des gens du voyage, médiathèque...) et travailler en convention également avec les communes concernées.

6.13. Culture et tourisme (évènementiel...)

Objectif : Création d'évènements culturels à l'échelle de l'agglomération. Les thèmes suivis sont liés à la lecture, au développement économique et/ou touristique.

- Une première manifestation « Regards noirs » initialement créée par la Ville de Niort a été étendue aux communes membres de la Communauté d'Agglomération, de février à juin 2016. 19 communes du territoire niortais se sont mobilisées pour proposer un programme autour de l'univers du polar. Lectures publiques, conférences de spécialistes et d'invités de marque, auteurs de romans, spectacles, de films et d'expositions sur le thème.
- Cette manifestation sera reconduite en 2017.

7. AUTRES DEMARCHES DE MUTUALISATION (HORS SDM).

7.1. Garage communautaire

Le garage communautaire s'est inscrit depuis son démarrage dans une démarche d'amélioration continue pour renforcer sa capacité d'adaptation et son efficacité. Les liens avec les services de la Ville de Niort se sont renforcés pour que les parties prenantes puissent mieux répondre à leurs besoins respectifs et mutuels. Ainsi, des réunions régulières se tiennent pour suivre ensemble un plan d'actions co-élaboré dont les principaux effets attendus portent sur : l'accueil, la communication, le partage de données via le logiciel métier ATAL, la planification, la réduction du recours aux prestataires externes, la réduction du temps de traitement des matériels; l'adaptation et le respect des consignes du règlement interne de fonctionnement du Garage communautaire.

7.2. Accompagnement pour la mise en œuvre de bonnes pratiques d'entretien des locaux

Le service PLE Agglo-Niort (Patrimoine Logistique Energies) est en mesure de proposer un accompagnement qui peut aider à :

- Déterminer les types de produits à utiliser et à en limiter le nombre et les volumes, par l'étude des consommations et la présentation de l'usage qui doit être fait des produits d'entretien. Cette démarche donne la préférence aux produits les moins dangereux pour les agents et l'environnement.
- Déterminer les matériels adaptés à chaque situation et comment les utiliser. Ce qui a pour effet de contribuer à réduire les problèmes de santé dont les TMS (troubles musculo-squelettiques) liés à des mouvements et postures répétitifs.
- Réorganiser le travail des agents d'entretien afin de le rendre plus efficace.
- Réduire les coûts de fonctionnement.

7.3. Groupements de commandes

La coordination d'un groupement, consiste en la passation, la signature et la notification des différents marchés pour le compte de tous les membres du groupement

La CAN et une ou plusieurs de communes membres ont mis en place des groupements de commandes :

a. Fournitures de papier

Le groupement de commande de fournitures de papier est réalisé entre la CAN, le SDIS, le Conseil Général et 21 communes.

b. Fournitures administratives

Le groupement de commande de fournitures administratives est réalisé entre la CAN, la Ville de Niort, le SDIS et le Conseil Départemental et 20 communes. Ce groupement concerne les fournitures de bureau, les consommables informatiques jet d'encre notamment et papier en petite quantité

c. Carburant

Le groupement de commandes de carburant en vrac est réalisé entre la Ville de Niort, la CAN, le SDIS , 12 communes de la CAN et le Conseil Départemental.

d. Télécommunications

Un groupement de commandes des télécommunications a été réalisé entre la CAN, la ville de Niort et le Conseil Départemental. Ce groupement d'achat a permis d'augmenter les débits réseaux tout en conservant des coûts similaires. Le regroupement des 3 collectivités fait entrer la CAN dans le cercle des grands comptes clients des opérateurs.

e. Travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien des bâtiments

Un groupement de commandes sur les travaux neufs et grosses réparations des équipements a été réalisé entre la CAN, la Ville de Niort et le CCAS

Ce groupement permet de gérer quotidiennement les travaux d'entretien courant sur le patrimoine bâti afin de maintenir son fonctionnement, mais également d'apporter les améliorations requises dans le cadre de l'évolution éventuelle des compétences ou d'une meilleure organisation et gestion des équipements.

f. Installations photovoltaïques :

Dans le cadre du développement de l'énergie photovoltaïque sur le patrimoine communautaire et pour soutenir cette même dynamique à l'échelle des communes du territoire, un groupement de commandes a été créé après une étude de faisabilité confiée au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER). 9 communes ont répondu à ce projet pour une ou plusieurs opérations soit 21 au total avec la CAN. Le site de la station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan a été retenu pour la CAN.

7.4. Autres actions de mutualisation de 2014 à 2016

DOMAINE	COMMUNES	Actions
CHEQUES LOISIRS	AIFFRES	Remb. pour des prestations payées par des chq loisirs
	NIORT	Remb. pour des prestations payées par des chq loisirs
DEVELOPPEMENT DURABLE	AIFFRES	Semaine DD
	BELLEVILLE	Semaine DD
	BOISSEROLLES	Semaine DD
	ECHIRE	Semaine DD
	GRANZAY GRIPT	Semaine DD
	MARIGNY	Semaine DD
	ST ETIENNE LA CIGOGNE	Semaine DD
ENTRETIEN AUTRE	AIFFRES	Convention d'entretien bibliothèque
	CHAURAY	Convention d'entretien bibliothèque
		Convention d'entretien école de musique
		Convention d'entretien piscine
		Convention d'entretien école de musique
	COULON	Convention d'entretien bibliothèque
	ECHIRE	Convention d'entretien bibliothèque
	FRONTENAY ROHAN ROHAN	Convention d'entretien école d'arts plastiques
		Convention d'entretien bibliothèque
	LE BOURDET	Convention d'entretien parcours pédagogique
	MAUZE SUR LE MIGNON	Convention d'entretien bibliothèque
		Piscine
		Piscines
	NIORT	Convention d'entretien bibliothèque
		Convention d'entretien des locaux Clou bouchet
		Convention d'entretien école d'arts plastiques
	SAINT GELAIS	Convention d'entretien bibliothèque
	ST HILAIRE LA PALUD	Convention d'entretien base nautique
	THORIGNY SUR LE	Convention d'entretien de la Ferme Giraud
	USSEAU	Convention d'entretien bibliothèque
VILLIERS EN PLAINE	Convention d'entretien bibliothèque	
VOUILLE	Convention d'entretien école de musique	
ENTRETIEN ZAE	AIFFRES	Convention d'entretien ZAE
	BESSINES	Convention d'entretien ZAE
	CHAURAY	Convention d'entretien ZAE
	ECHIRE	Convention d'entretien ZAE
	EPANNES	Convention d'entretien ZAE
	FRONTENAY ROHAN ROHAN	Convention d'entretien ZAE
		Convention d'entretien ZAE
	NIORT	Convention d'entretien ZAE
	PRIN DEYRANCON	Convention d'entretien ZAE
	SAINT GELAIS	Convention d'entretien ZAE
	SAINT REMY	Convention d'entretien ZAE
	VILLIERS EN PLAINE	Convention d'entretien ZAE
GROUPEM. COMMANDE	NIORT	Convention constitutive d'un groupement de cde

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C03-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 29/11/2016
Date de réception préfecture : 29/11/2016

LOCATION IMMOBILIERE	NIORT	Location salle de Ste Pezenne et petit théâtre Location salles Location salles ctre Du Guesclin
	PRAHECQ	Location salle (bail fin oct 2014) pour la Communauté de communes Plaine de Courance
LOCATION MATERIEL	AIFFRES	Location matériels vidéo pour les conférences des maires
	NIORT	Location de barrières métalliques Location de matériels vidéo Location de matériels vidéo pour les conférences des maires
		NIORT
TAXE DE SEJOUR	THORIGNY SUR LE	Convention pour la gestion de la taxe séjour
TELECOM	NIORT	Convention lien télécom pour le conservatoire Convention lien télécom pour les bibliothèques Remb; frais téléphone MAD ctre Du Gueclin
		NIORT
RH PRESTATIONS	CCAS	Observatoire des solidarités PLIE Prestation d'un agent Observatoire des solidarités CAN Prestation d'un agent
	NIORT	Mise à disposition de la secrétaire médicale Mise à disposition du directeur informatique
RH MISES A DISPOSITION	NIORT-CCAS	Mise à disposition de l'assistante sociale
	NIORT	Le Directeur du cabinet La collaboratrice de cabinet en charge de la communication 3 collaborateurs de cabinet